AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0223
FR0000064404-FS0109

8 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MEDIA 6

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 février 2024, la société par actions simplifiée Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société MEDIA 6 et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MEDIA 6 hors marché.

[1] Contrôlée par M. François Baulé.